



Centre d'insertion socioprofessionnelle - CISP
Demande de renouvellement d'agrément 2023

Formulaire B
Renouvellement – modification de l'arrêté d'agrément

Ce formulaire complété doit être renvoyé au format Word.

Selon la nature de votre demande, votre envoi comprendra la section 3 ou la section 4.

La section 6 « déclaration sur l'honneur et signature » figurera dans votre version Word, mais sera en outre scannée avec la signature et renvoyée parallèlement au format PDF.

Enregistrez vos fichiers sous la dénomination suivante :

nom du centre – Formulaire B - Renouvellement – modification de l'arrêté d'agrément

nom du centre – Formulaire B - Renouvellement – modification de l'arrêté d'agrément – signature

Section 1 : Identification du demandeur

Dénomination officielle :

Numéro d'agrément : CISP-037

Rue : De Gembloux

Numéro :

Boîte :

Code postal :

Localité : Saint-Servais

Coordonnées de la personne de contact pour le suivi du dossier

Madame Monsieur

Nom : Jusniaux

Prénom : Emilie

Fonction : Coordinatrice

Téléphone :

Courriel : emilie.jusniaux@nouveausaintservais.org

Section 2 : Modifications demandées

Votre demande concerne :

<input type="checkbox"/>	uniquement une modification de l'arrêté d'agrément ; <i>(complétez la section 3)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	une demande d'agrément d'une ou de plusieurs nouvelles filières (et éventuellement une autre modification de l'arrêté d'agrément) ; <i>(complétez la section 4)</i>

Cochez la case qui vous concerne.

Complétez ensuite ci-dessous la section du formulaire qui vous concerne.

Section 3 : Modification de l'arrêté d'agrément

Votre demande concerne :

<input type="checkbox"/>	une modification du volume horaire des filières agréées à volume horaire total agréé inchangé ou réduit
<input type="checkbox"/>	une modification du volume horaire des filières agréées avec augmentation du volume horaire total agréé
<input type="checkbox"/>	une modification de cadre méthodologique, de catégorie, de code cedefop ou d'intitulé de filière agréée
<input type="checkbox"/>	une suppression de filière agréée

Cochez la ou les cases qui vous concernent.

Agrément actuel :

Complétez le tableau ci-dessous conformément à votre actuel arrêté d'agrément en cours de validité, en y ajoutant le ou les Bassins EFE dont relève actuellement chaque filière.

Si nécessaire, insérez de nouvelles lignes pour encoder toutes vos filières actuellement agréées.

Bassin(s) EFE	Cadre méthodologique	Catégorie(s)	Code(s) Cedefop	Intitulé filière	Nombre d'heures agréées
Total des heures agréées :					

Modifications demandées :

Complétez le tableau ci-dessous en indiquant les modifications demandées et en les surlignant en jaune par rapport au tableau précédent.

Si nécessaire, insérez de nouvelles lignes pour encoder toutes vos filières.

Bassin(s) EFE	Cadre méthodologique	Catégorie(s)	Code(s) Cedefop	Intitulé filière	Nombre d'heures agréées
Total des heures agréées :					

Décrivez ci-dessous les modifications demandées et leurs motivations.

(40 lignes maximum) :

Passez directement à la section 6 : déclaration sur l'honneur et signature.

Ne joignez pas d'annexe.

L'Administration vous recontactera si elle souhaite des informations complémentaires.

Si vous avez complété cette section 3, vous ne devez ni compléter, ni renvoyer la section 4.

Section 4 : Nouvelle filière

Votre demande concerne :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | une demande d'agrément d'une ou de plusieurs nouvelles filières sans augmentation du volume horaire total agréé |
| <input checked="" type="checkbox"/> | une demande d'agrément d'une ou de plusieurs nouvelles filières avec augmentation du volume horaire total agréé |

Cochez la case qui vous concerne.

Le cas échéant, votre demande concerne de plus :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | une modification du volume horaire des filières agréées à volume horaire total agréé inchangé ou réduit |
| <input type="checkbox"/> | une modification du volume horaire des filières agréées avec augmentation du volume horaire total agréé |
| <input checked="" type="checkbox"/> | une modification de cadre méthodologique, de catégorie, de code cedefop ou d'intitulé de filière agréée |
| <input type="checkbox"/> | une suppression de filière agréée |

Cochez la ou les cases qui vous concernent éventuellement.

Agrément actuel :

Complétez le tableau ci-dessous conformément à votre actuel arrêté d'agrément en cours de validité, en y ajoutant le ou les Bassins EFE dont relève actuellement chaque filière.

Si nécessaire, insérez de nouvelles lignes pour encoder toutes vos filières actuellement agréées.

Bassin(s) EFE	Cadre méthodologique	Catégorie(s)	Code(s) Cedefop	Intitulé filière	Nombre d'heures agréées
Namur	DEFI	Formation de base	346	Bureautique	17 463
Namur	DEFI	Formation de base	522	Electricité résidentielle	10.478
Namur	DEFI	Formation de base	521	Electricité industrielle	10.478
Namur	EFT	Formation professionnalisant e	522	Réparation et revalorisation d'électroménager	10.333
Total des heures agréées :					48.752

Modifications demandées :

Complétez le tableau ci-dessous en indiquant les modifications demandées, dont les nouvelles filières, et en les surlignant en jaune par rapport au tableau précédent.

Si nécessaire, insérez de nouvelles lignes pour encoder toutes vos filières.

Bassin(s) EFE	Cadre méthodologique	Catégorie(s)	Code(s) Cedefop	Intitulé filière	Nombre d'heures agréées
Namur	DEFI	Formation professionnalisant e	346	Bureautique	17 463
Namur	DEFI	Formation professionnalisant e	522	Electricité résidentielle	10.478
Namur	DEFI	Formation professionnalisant e	521	Electricité industrielle	10.478
Namur	EFT	Formation professionnalisant e	522	Réparation et revalorisation d'électroménager	10.333
Namur	DEFI	Formation de base	090	Développement personnel	6400
Total des heures agréées :					55152

Décrivez ci-dessous les modifications demandées et leurs motivations (le contenu détaillé de chaque nouvelle filière sera développé dans les pages suivantes).

(40 lignes maximum) :

Modifications relatives aux filières actuellement agréées :

Lors des six années écoulées et particulièrement à la suite de la crise liée au COVID notre équipe a fait évoluer les différentes formations agréées. Ces évolutions concernent la place du numérique au sein des programmes, nous avons renforcé la place de l'informatique dans chacune des filières de formation. D'une part, à travers l'apprentissage de l'informatique en soi (savoir utiliser un ordinateur, internet, etc), d'autre part en systématisant l'utilisation l'usage de l'ordinateur dans d'autres cours (recherche d'emploi, secrétariat, électricité). Nous avons intégré la préparation à du télétravail dans le programme de la formation en bureautique, les cours du mercredi matin sont donnés à distance, les outils de visioconférences et de la plateforme de partage numérique font partie des nouveaux sujets d'apprentissage. Nous souhaitons également intégrer la flexibilité que nous observons dans le monde du travail au sein de la filière bureautique. Afin de garantir la participation des apprenants, nous avons autorisé le suivi à distance des formations pour certains motifs exceptionnels (quarantaine, garde d'enfants lors d'une journée pédagogique d'école), etc. Les cours sont dès lors dispensés de façon hybride (une partie des apprenants en classe et une partie à distance). Cela a eu des effets bénéfiques pour pallier les problèmes d'absentéisme involontaire des apprenants de cette filière.

Nous souhaitons, pour la rentrée de janvier 2023, ajouter des stages d'acculturation pour la filière bureautique et des visites d'entreprise pour les filières électricité résidentielle et industrielle en début de formation. Cela permettra aux apprenants de vérifier leur représentation sur les métiers et d'être impliqués dans leur formation au regard de ce qu'ils effectueront comme tâches dans leur futur métier.

Nous avons revu également nos programmes pour faciliter l'accès à la validation des compétences. Certaines modifications ont déjà été impulsées, au cours de l'année 2020 et 2021. D'autres encore sont toujours en cours d'élaboration et seront conditionnés par l'accord de l'administration sur les demandes ici exposées.

Ces changements n'impactent ni l'organisation des rentrées ni le nombre d'heures affectées aux filières agréées, mais nous souhaitons par contre que la catégorie de nos trois filières soit redéfinie et soit considérée comme des formations professionnalisantes plutôt que comme des formations de base. En effet, le positionnement métier, les compétences développées et les attentes des stagiaires correspondent à la définition de la catégorie « métier ». Ces formations se réfèrent aux référentiels de compétences clés de ces métiers telles que validées par les instances agréées (SFMPQ, Interfédé).

Nous sollicitons par ailleurs l'agrément pour une nouvelle filière : une formation de base qui vise à renforcer les compétences transversales, les compétences de bases (comprendre, parler, écrire, calculer, utiliser l'informatique et les compétences spécifiques pour l'insertion socioprofessionnelle). À travers différents modules lors desquels les compétences de bases seront travaillées, les stagiaires développeront leur mobilité (notamment le permis de conduire théorique). Ces compétences répondent à des besoins observés pour la moitié de nos stagiaires et sont complémentaires à la formation métier.

Description de la nouvelle filière

Complétez cette rubrique (pages 8 à 19) **pour chaque nouvelle filière** proposée à l'agrément en reproduisant le modèle si nécessaire.

Bassin(s) EFE compétent(s) : Namur

Si plusieurs Bassins EFE (chambre Emploi-Formation) concernés, indiquez-les tous.

Cohérence et articulation avec le projet pédagogique du centre

Il s'agit ici de montrer en quoi et comment le choix de la filière permet de mieux rencontrer concrètement les objectifs visés par le projet pédagogique du centre.

(25 lignes maximum) :

Le projet pédagogique du Centre favorise l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi fortement éloignés du monde du travail et qui visent à trouver un emploi ou à intégrer une formation qualifiante. La nouvelle filière s'inscrit dans cette finalité et vise le renforcement de compétences de bases en utilisant de nouvelles approches et des démarches innovantes qui participent à l'émergence de compétences transversales attendues par le monde professionnel. La nécessité de renforcer les compétences de bases nous est apparue suite aux contacts rapprochés avec les lieux de stages de nos filières techniques en électricité. Notre projet pédagogique s'articule autour des différentes étapes de l'accompagnement du demandeur d'emploi dans la réalisation de son projet individualisé. Concernant les apprenants inscrits dans les filières techniques (électricité résidentielle, électricité industrielle et réparation d'électroménager), nous constatons depuis plusieurs années que nous ne parvenons pas avec notre programme actuel à répondre à leur besoin de réussite du permis de conduire, permis qui est requis par le secteur de l'électricité. Par ailleurs, nous observons qu'une partie des apprenants éprouve des difficultés dans la compréhension des formations théoriques en électricité dues à des lacunes dans la compréhension du français et la connaissance des mathématiques de base. Enfin, nous avons attesté d'un décrochage de plusieurs apprenants lors de leur stage professionnel lié à leur manque d'entraînement physique. Nous pensons que la mise en place d'une formation de base axée sur la priorité des apprenants d'obtenir le permis de conduire, mais construite autour du renforcement de compétences de bases (linguistique, mathématique, numérique et cognitive) et d'un renforcement physique favorisera la remise à l'emploi des apprenants. Cette filière permettra d'établir une passerelle vers nos formations techniques ou vers d'autres formations liées à des métiers physiques (métiers qui sont en pénurie actuellement). La méthodologie proposée est inductive et mise sur la dynamique de groupe pour susciter la volonté de changement. La formation est construite sur des actions concrètes (réussir son permis théorique, trouver le financement pour la pratique, visiter des lieux de formation en lien avec le projet professionnel, confronter ses attentes à celles d'un employeur).

Public visé par la filière

Si c'est pertinent pour votre filière, indiquez les éventuelles spécificités du public visé.

(10 lignes maximum) :

Activités-clés et compétences

Par « compétence », on entend, pour chaque activité-clé, la capacité d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail pour le développement professionnel ou personnel. La compétence est décrite par un verbe d'action observable et l'objet sur lequel porte l'action.

Exemple : filière : « commis de cuisine » / activité-clé : « participer au service » / compétence : « dresser selon un modèle »

Indiquez si vous vous référez partiellement ou complètement à un référentiel existant (SFMQ, Interfédé, ...).

(30 lignes maximum) :

Cette filière se base sur le référentiel de compétences pour les formations de base élaboré par la fédération CAIPS et l'Interfédé ainsi que sur la grille générique des savoirs de base en situation professionnelle de l'Interfédé et sur les contenus élaborés par le projet européen Erasmus + Mobineurope.

Les activités clés et les compétences sont développées à travers plusieurs **thématiques**

d'apprentissage autour des questions de mobilité : mobilité personnelle, mobilité numérique, mobilité douce, mobilité physique, permis de conduire, mobilité financière, mobilité professionnelle.

Les compétences sont développées à travers plusieurs activités clés : les activités clés de base, les activités clés spécifiques pour l'insertion socioprofessionnelle et les activités clés transversales.

Activités clés de base : (ces activités visent à acquérir les compétences de degré 3 du référentiel de l'interfede)

Comprendre : compétences : écouter (compréhension à l'audition), lire (compréhension à la lecture)

Parler : compétences : s'exprimer oralement, prendre part à une conversation dans un contexte particulier

Écrire : compétences : produire un écrit, compléter tout type de documents, rédiger un rapport simple

Calculer : compétences : numériser, mesurer, calculer, résoudre un problème

Utiliser l'outil informatique : compétences : utiliser les périphériques, le traitement de texte, le tableur et internet

Activités clés spécifiques pour l'insertion socioprofessionnelle :

Développer son autonomie sociale : se repérer dans l'espace : compétences : gérer l'espace et s'organiser pour ses déplacements. Se repérer dans le temps : compétences : gérer et organiser son temps.

Participer à la vie collective : compétences : prendre place dans un groupe, s'impliquer dans un projet, éveiller son sens critique.

Développer un projet d'insertion socioprofessionnelle : compétence : construire et mettre en place un plan d'actions.

Activités clés transversales :

Apprendre à apprendre : compétences : utiliser des méthodes de travail appropriées, mémoriser, raisonner

Se connaître et prendre soin de soi : compétences : découvrir ses forces et ses limites, développer des stratégies pour être acteur de sa vie.

Communiquer : compétences : gérer sa communication, maîtriser les codes oraux et écrits.

Aptitudes

Par « aptitude », on entend la capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Ces savoir-faire sont de 3 types :

- les savoir-faire pratiques lorsqu'ils relèvent de la dextérité, de l'utilisation de méthode, d'outils, de machine ;
- les savoir-faire cognitifs lorsqu'il s'agit de l'utilisation de la pensée logique, intuitive ou créative ;
- les savoir-faire comportementaux en situation professionnelle qui sont de trois ordres: organisationnel (lorsque la personne se situe par rapport à la qualité de son travail), social/relationnel (lorsque la personne se situe par rapport à autrui et établit des relations), psychoaffectif (lorsque la personne se situe par rapport à elle-même et à ses propres limites).

Indiquez si vous vous référez partiellement ou complètement à un référentiel existant (SFMQ, Interfédé, ...).

(30 lignes maximum) :

Cette filière s'inspire du référentiel de compétences pour les formations de base élaboré par la fédération CAIPS et l'Interfede ainsi sur la grille générique des savoirs de base en situation professionnelle de l'Interfédé. Nous suivons également le référentiel "Le Code de la route" (de l'auto-école sociale SADDAKA et Fare Fédération des associations de la route pour l'éducation). Savoir-faire pratique = SFP, Savoir-faire cognitifs = SFC, Savoir-faire comportementaux = SFCp.

Aptitudes liées aux activités clés de base : (comprendre, parler, écrire, calculer, utiliser l'outil informatique)

SFC : Comprendre les consignes pour réagir.

SFC : Observer / faire des hypothèses / Anticiper les évolutions des situations rencontrées.

SFP : Se positionner dans l'espace / le temps et appréhender les quantités pour analyser. Planifier des trajets.

SFP : Maîtriser les énoncés écrits, répondre à des questions complexes, repère les pièges dans les consignes.

SFP : Utiliser le bureau d'un ordinateur, surfer sur internet, communiquer, publier et partager numériquement.

SFP : Compléter un formulaire en ligne.

Activités clés spécifiques pour l'insertion socioprofessionnelle : développer son autonomie sociale, participer à la vie collective, développer un projet d'insertion socioprofessionnelle.

SFCp : Percevoir le cadre de la formation.

SFCp : Identifier et connaître les enjeux, les acteurs du cadre réglementaire du Code de la route.

SFCp : Déterminer son profil de mobilité en lien avec l'emploi, envisager ses différentes ressources pour se déplacer vers des lieux moins accessibles (ex. zoning industriel). Dépasser ses freins.

SFP : Trouver des aides financières pour apprendre à conduire.

SFP : Déterminer le coût d'une voiture, déterminer un plan d'action de financement

Activités clés transversales : (apprendre à apprendre, communiquer, se connaître et prendre soin de soi)

SFCp : Déterminer son diagnostic numérique.

SFCp : Percevoir sa situation par rapport à l'apprentissage du Code de la route.

SFP : Utiliser des méthodes de travail appropriées pour apprendre et pour passer le test du Code de la route.

SFPc : Connaître les règles de communication en conduite.

Utiliser des moyens de mobilité douce (vélo, trottinette).

SFPc : Connaître ses aptitudes physiques.

SFP : Se déplacer et déplacer des objets en respectant les mesures de sécurité et les normes d'ergonomie.

Savoirs

*Par « savoir », on entend un ensemble de connaissances relatives à des principes, des théories et des pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude.
Indiquez si vous vous référez partiellement ou complètement à un référentiel existant (SFMQ, Interfédé, ...).*

(30 lignes maximum) :

Cette filière s'inspire du référentiel de compétences pour les formations de base élaboré par la fédération CAIPS et l'Interfede ainsi sur la grille générique des savoirs de base en situation professionnelle de l'Interfédé. Nous suivons également le référentiel "Le Code de la route" (de l'auto-école sociale SADDAKA et Fare Fédération des associations de la route pour l'éducation).

Pour comprendre, parler, écrire. **Savoirs** : le vocabulaire de la mobilité, utiliser des techniques de la mémorisation, les règles de grammaire et de la conjugaison, les règles de la ponctuation, lire les énoncés écrits.

Pour calculer. **Savoirs** : le vocabulaire et les signes mathématiques principaux, le sens des opérations, le tableau du système décimal, les nombres entiers, les nombres décimaux et les fractions, les unités de temps, les formules, les outils de mesure, les 4 opérations de bases.

Pour utiliser l'outil informatique. **Savoirs** : le langage informatique associé aux outils, aux logiciels, les systèmes d'exploitation, les navigateurs, les systèmes de messagerie, les différents types de formulaires en ligne, communiquer au travers du numérique

Pour développer son autonomie sociale : **Savoirs** : les mesures du temps, les outils de gestion du temps (agenda, calendrier), lire un horaire, une carte, un plan, utiliser un GPS, les différents modes de transports classiques et alternatifs et leurs coûts,

Pour participer à la vie collective : **Savoirs** : la notion de solidarité et de participation, l'information sur le projet, les conditions et les moyens de réalisation du projet

Pour développer son projet d'insertion socioprofessionnelle : **Savoirs** : les éléments de son parcours social et professionnel, les concepts de compétence, qualité, défaut, freins, certains éléments clés de la législation sociale, son réseau, son plan d'action, les services d'accompagnement. Développement des soft skills.

Savoirs le Code de la route **Savoirs** les postures ergonomiques

Types d'entrées et nombre de places

Entrées permanentes
(cochez la case si pertinent)

Nombre maximal de places de formation simultanées pour les entrées permanentes :

Entrées par session : 10 entrées par session. 4 sessions par an
(cochez la case si pertinent)

Répartition des heures du programme de formation

Il s'agit de donner une répartition théorique, le programme pouvant être adapté en fonction des spécificités des stagiaires.

Répartition du programme		Nombre d'heures par stagiaire	Nombre d'heures maximal ou minimal prévus par la réglementation
Formation théorique (générale ou technique)	dans votre organisme	124	/
	dispensées par un organisme partenaire		/
Formation pratique	dans votre organisme	25	/
	dispensées par un organisme partenaire	6	/
Stages en entreprise (sauf dérogation, la durée maximale des stages ne peut excéder 50% de la durée totale du programme. Le stagiaire doit avoir effectué une formation minimale de 150 heures au sein du centre avant d'accéder à un stage)	Stages d'acculturation		Maximum 90 heures par stage
	Stages de formation professionnelle		Maximum 520 heures par stage, sauf dérogation
Accompagnement social	dans votre organisme	5	
	dispensées par un organisme partenaire		
Total par stagiaire :		160	Maximum 2.100 heures

Nombre d'heures total proposé à l'agrément pour cette filière : 6400

Encadrement

Nombre total de personnel d'encadrement prévu pour la filière : en ETP

Par personnel d'encadrement, il faut entendre les formateurs et les travailleurs en charge du suivi pédagogique ou de l'accompagnement social, qu'il s'agisse de personnel interne ou externe.

Taux théorique d'encadrement :

Par taux d'encadrement, il faut entendre le quotient résultant de la division du nombre d'heures d'encadrement, sachant qu'1 ETP équivaut à 1.672 heures, par le nombre d'heures de formation.

Présentation du programme de la filière

Formation théorique (générale ou technique) dispensée au sein de votre organisme

(20 lignes maximum) :

Environnement de la formation : création de la dynamique de groupe, présenter le centre de formation (l'engagement/ le contrat pédagogique, le planning, le ROI), se connaître, se présenter.

Initiation à la thématique de la mobilité : repérer à l'oral et à l'écrit les mots-clés liés à la mobilité (le Code)

Se déplacer : pourquoi se déplacer, comment se déplacer, réaliser le diagnostic de sa mobilité, découvrir les services liés à la mobilité en fonction de son lieu de vie (lever les freins à sa mobilité), passage par les mathématiques appliquées à des calculs concrets pour envisager les distances, le coût des déplacements.

Initiation au Code : repérer à l'oral et à l'écrit des mots-clés prioritaires des panneaux, connaître le sens des mots, la formulation des consignes et des questions de l'examen théorique, (renforcement de la connaissance du français)

Apprentissage du Code : la réglementation, la législation du code (intersection, priorités, croisement, dépassement, arrêt, stationnement, vitesse). Les normes de sécurité

- Comprendre le fonctionnement et l'intérêt de l'assurance et en être utilisateur (le constat amiable, les clauses, les assureurs).
- Être en mesure de calculer : la distance de sécurité, la distance de freinage, le temps de réaction.

Initiation à l'informatique. Communiquer au travers du numérique

Acquérir de l'autonomie numérique, réaliser des démarches complexes, des recherches d'information, croiser les sources et développer son regard critique en sélectionnant les « bons » sites d'information.

Initiation à la réalisation d'un budget pour financer son permis pratique et l'achat d'une voiture, planifier les étapes au regard de ses moyens pour obtenir le permis pratique.

Les codes du travail comprendre le niveau d'exigence et les attentes du secteur en fonction de son projet.

Formation théorique (générale ou technique) dispensée par un organisme partenaire

(20 lignes maximum) :

Formation pratique dispensée au sein de votre organisme

(20 lignes maximum) :

- **Environnement de la formation** : exercices pour communiquer avec les autres au sein du groupe.
- **Initiation à la thématique de la mobilité** : découvrir physiquement les services d'aide à la mobilité et recueillir des informations.
- **Initiation au Code la route** : en rue, repérer les formes des panneaux et leur signification. Se positionner dans l'espace : fléchages, orientation et latéralisation. **Déterminer un itinéraire pour aller d'un point A à un point B** et réaliser le parcours en repérant les normes de sécurité liée au Code de la route.
- **Apprentissage du Code** : Déterminer un itinéraire pour aller d'un point A à un point B et réaliser le parcours en vélo et en trottinette en respectant les normes de sécurité et le Code de la route. Entraînement en autonomie pour s'exercer à passer l'examen théorique.
- **Initiation à l'informatique** : utilisation du PC et du smartphone pour faire des recherches en ligne. Compléter des formulaires en ligne. Envoyer des mails avec des pièces jointes pour réaliser des demandes de financement pour passer le permis de conduire pratique.
- **Initiation à la réalisation d'un budget pour financer son permis et l'achat d'une voiture** : interagir à l'oral et par téléphone pour réaliser les démarches d'inscription au permis de conduire, pour recueillir les informations pour les crédits éventuels pour passer le permis de conduire pratique.
- **Réaliser des enquêtes pour découvrir les attentes des employeurs.**

Formation pratique dispensée par un organisme partenaire

(20 lignes maximum) :

- **Se mouvoir** : initiation sportive : prendre connaissance de son corps, se mobiliser physiquement pour se déplacer et pour déplacer des charges en fonction de ses capacités. Utilisation des normes de sécurité et ergonomique.

Un appel d'offres sera réalisé pour déterminer l'organisme partenaire.

- **Se déplacer** : se positionner dans l'espace, retrouver les lieux sur une carte, préparer un trajet à vélo et se rendre à un endroit en respectant le code de la route. Être à l'aise sur un vélo, entraînement sur un parking sécurisé.

Formation à la conduite sécurisée en ville en vélo.

Un appel d'offres sera réalisé pour déterminer l'organisme partenaire.

Stages d'acculturation

(20 lignes maximum) :

Stages de formation professionnelle

La durée du stage de formation professionnelle est limitée à 520 heures, sauf si un dépassement de cette durée est imposé par une autre base légale. En cas de dépassement imposé, outre la description générale des stages de formation professionnelle organisés au programme, veuillez mentionner explicitement dans le cadre ci-dessous la base légale de référence et en expliquer les conséquences.

(20 lignes maximum) :

Accompagnement social dans votre organisme

Dans votre description, veuillez faire la distinction entre accompagnement individuel et en groupe.

(20 lignes maximum) :

L'accompagnement social est réalisé par notre assistante sociale, en plus du bilan social réalisé en début de la formation, deux entretiens sont prévus pour travailler avec les personnes à soulever les freins liés à leur mobilité pour des raisons qui ne pourraient être exposées devant le groupe.

Un accompagnement psychosocial est réalisé en groupe et vise à développer les compétences transversales. Le programme individuel de formation est le socle de travail du plan d'action de l'apprenant et sert de référence entre le formateur et l'apprenant pour établir les progressions et les réorientations nécessaires.

Selon les conditions de la mesure, Passeport drive, un suivi est proposé par le Centre pendant et après la formation pour permettre à l'apprenant de participer à cette mesure.

Accompagnement social dispensé par un organisme partenaire

Dans votre description, veuillez faire la distinction entre accompagnement individuel et en groupe.

(20 lignes maximum) :

En cas de difficultés sociales conséquentes, le Centre triangule avec les services sociaux spécialisés au regard de la difficulté vécue par l'apprenant afin de prévenir tout décrochage de la formation.

Partenariats mis en œuvre pour la filière

Cet item ne concerne que les partenariats déjà établis ou qui, à tout le moins, seront opérationnels dès un éventuel agrément de la filière. Ajoutez des lignes dans le tableau si nécessaire.

Partenaires Personnes morales			
N° BCE	Nom du partenaire	Convention Oui / Non	Objet clair et précis du partenariat
	Service de santé mentale	Non	Conseil et triangulation avec un spécialiste de la santé mentale si besoin pour éviter le décrochage d'un apprenant
	CPAS de Namur	Oui	Orientation de public vers la formation. Triangulation pour la réalisation de démarches administratives pour les personnes émergentes du CPAS si nécessaire.
	Forem	Non	Orientation du public, partenariat autour de la mesure Passeport Drive.
	Mirena	Oui	Orientation du public et accompagnement du public postformation
	Service d'accompagnement aux étrangers	Oui	Orientation et accompagnement du public étranger dans leur démarche sociojuridique
	C.A.I. (Centre régional d'intégration des personnes étrangères)	Oui	Orientation et accompagnement du public étranger dans leur parcours d'intégration.
	Autoécole sociale	Non	Partenariat avec l'autoécole de Charleroi et avec une autoécole namuroise si elle est créée.
Partenaires Personnes physiques			

Si une convention existe, celle-ci ne doit pas figurer en annexe, mais devra être tenue à disposition de l'Inspection dans le cadre de ses futurs contrôles.

Remarques éventuelles sur les ressources humaines, matérielles et financières

Indiquez toute information complémentaire pertinente (qualification des formateurs, nouveaux locaux, matériel spécifique utilisé, etc.)

(25 lignes maximum) :

Le développement de cette nouvelle filière implique l'engagement d'un formateur, trice à l'échelon 4.1. Les compétences attendues sont de type pédagogique, de capacité à dispenser les compétences de bases. La connaissance théorique du permis de conduire devra être appropriée, mais l'expérience pédagogique prévaut sur cette connaissance.

Le centre dispose d'une salle de classe pour dispenser la formation théorique et d'un parking sécurisé pour réaliser les exercices pratiques.

Un aménagement d'un parking à vélo devra être réalisé.

Section 5 : Annexes à joindre

Cette section ne concerne que les opérateurs introduisant une demande de nouvelle filière et qui ont dès lors complété la section 4.

Ne joignez aucune annexe qui ne soit pas prévue dans la liste ci-dessous.

L'Administration vous recontactera si elle souhaite des informations complémentaires.

Cochez ci-dessous la case correspondant aux annexes que vous joignez et indiquez le nombre total de celles-ci en fin de cadre.

Nouvelle filière	
X	Pour chaque filière, le modèle de contrat pédagogique
X	Pour chaque filière, le programme individuel de formation
	Pour chaque filière concernée, le modèle de contrat individuel de stage
	Pour chaque filière concernée, l'éventuelle base légale attestant de l'obligation de l'allongement de la durée des stages au-delà de 520 heures
	Pour tous les nouveaux locaux utilisés, la copie du rapport d'inspection incendie, en cours de validité et attestant de la conformité des locaux
	Un document attestant de l'avancement des travaux lorsqu'un rapport du service incendie recommande des aménagements
	Tout document délivré par un organisme agréé pour le matériel présentant des risques éventuels pour les utilisateurs
	Les preuves nécessaires à la vérification du respect des obligations imposées par le secteur d'activité concerné et par les autres réglementations applicables aux filières (exemples : attestation de l'AFSCA ou agrément ONE)

Nombre total d'annexes jointes : 2

Section 6 : Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné,

Nom : Villan

Prénom : Michel

légalement autorisé à engager le CISP suivant :

CFP-NSS Asbl

et agissant en qualité de :

Administrateur délégué

déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le formulaire B de demande de renouvellement d'agrément sont exacts et complets.

Fait à : Saint-Servais

Date : 10 / 03 / 2022

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » :

Signature :